

Bulletin apicole n°72



Association pour le
développement de
l'apiculture en
Bourgogne-Franche-Comté

22/01/2021

Semaine 3

C'est parti pour une nouvelle année !

Dans ce premier bulletin de 2021, vous trouverez le palmarès du concours régional des miels et des pains d'épices de 2020. L'ensemble du jury a été impressionné par la qualité des miels présentés.

Nous vous proposons quelques actualités sanitaires sur :

- le varroa avec les résultats de la dernière campagne sur l'efficacité des traitements de contrôle et un point sur la recherche effectuée par l'ITSAP
- la Loque américaine qui demeure encore en Haute-Saône et une étude réalisée par l'ITSAP sur la Loque européenne

Vous trouverez également les documents nécessaires à la réalisation des dossiers calamités sécheresse de 2019 pour la Nièvre.

La Fédération Départementale des chasseurs du Doubs vous offre l'opportunité d'obtenir des semences pour l'implantation de jachères apicoles près de vos ruches dans le Doubs.

Le Ministère de l'agriculture a mis en place une plateforme internet permettant aux consommateurs de trouver des producteurs près de chez eux, il suffit juste de vous inscrire !

Enfin, comme promis, l'ADA BFC vient de créer sa page Facebook. Nous vous invitons à aimer, partager et à participer à la nouvelle commission « Communication ».

L'assemblée générale se tiendra le jeudi 4 mars 2021 en visio-conférence. Le programme vous sera communiqué prochainement.



L'équipe de l'ADA BFC
vous souhaite une
bonne année 2021 !

Puisse-t-elle être
productive !



SOMMAIRE

- ❖ Résultats du concours régional de miels 2020
- ❖ Actualités sur le varroa
- ❖ Actualités sur la loque américaine et européenne
- ❖ Informations sur les calamités sécheresse (58)
- ❖ Suite du projet intercultures mellifères
- ❖ Plateforme « Frais et local »
- ❖ Communication : création d'une page Facebook



Résultats du concours régional des miels et des pains d'épices 2020

Le **vendredi 8 janvier 2020** a eu lieu à la Chambre Régionale d'Agriculture le concours des miels et des pains d'épices 2020 organisé par l'ADA BFC et le GPPR (Comité Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux Bourgogne-Franche-Comté) et présidé par Christophe Vuillemin.

Cette année, le concours était **haut de gamme**, avec de **très beaux miels**, autant visuellement que gustativement. Bravo aux producteurs ! Un jury de 11 personnes, composé de professionnels de l'apiculture, de l'agroalimentaire et de la restauration, s'est réuni pour goûter et juger les différents échantillons présentés. Du fait de l'été très ensoleillé, les miels 2020 présentent un faible taux d'humidité et pourront ainsi se conserver plus longtemps !

Palmarès de miels

Miel d'acacia

Médaille d'or : Patrice Cahé (39)
Médaille d'argent : Brigitte Bonnot (39)
Médaille de bronze : Jean-Christophe Chatey (70)

Miel crémeux

Médaille d'or : David Dordor (39)
Médaille d'argent : Patrice Cahé (39)
Médaille de bronze : Pierre Bernard (25)

Miel de forêt

Médaille d'or : Brigitte Bonnot (39)
Médaille d'argent : Patrice Cahé (39)
Médaille d'argent : Adrien Comparet (39)
Médaille d'argent : David Dordor (39)
Médaille d'argent : Christophe Vuillemin (25)
Médaille de bronze : Jean-Christophe Chatey (70)
Médaille de bronze : Anne Émilie Sordel (25)

Miel de montagne foncé

Médaille d'or : Brigitte Bonnot (39)
Médaille d'or : Jean-Baptiste Girard (25)
Médaille d'argent : Patrice Cahé (39)
Médaille de bronze : La Compagnie des Miels du Jura (39)

Miel de sapin

Médaille d'or : Guy Viprey (25)
Médaille d'argent : Jean-Baptiste Girard (25)
Médaille de bronze : Pierre Bernard (25)
Médaille de bronze : Anne Émilie Sordel (25)

Miel de pissenlit

Médaille d'or : Brigitte Bonnot (39)

Miel de tilleul

Médaille d'or : Patrice Cahé (39)
Médaille de bronze : David Dordor (39)

Miel toutes fleurs clair

Médaille d'or : Brigitte Bonnot (39)
Médaille d'argent : Christophe Vuillemin (25)
Médaille de bronze : Jean-Christophe Chatey (70)

Miel toutes fleurs foncé

Médaille d'or : Jean-Baptiste Girard (25)

Palmarès des pains d'épices

Pain d'épices nature

Médaille d'or : David Dordor (39)

Pain d'épices fantaisie

Médaille d'or : David Dordor (39)





@ADAOccitanie

Actualités sur le varroa : résultats de campagne et projet de recherche

La campagne varroa « efficacité des traitements de contrôle »

Si les conditions climatiques ont été bénéfiques pour l'application du traitement Oxybee à la fin décembre, nous n'avons reçu cependant que peu de résultats. Les voici :

Traitement initial	Particularité	Date traitement	Traitement contrôle Oxybee	N	Moyenne	Médiane	Mini	Maxi
Oxybee	Encagement de reine le 24/07/2020	15 et 19/08/2020	17/12/2020	10	74,5	59,5	17	151
Apistan	D12 + partition	21/08/2020	22/12/2020	6	188,7	123	4	586
Apistan	D10 + partition	19/08/2020	22/12/2020	7	12,4	12	4	20

Légende : N : nombre de colonies ayant fait l'objet d'un comptage ; Moyenne : nombre moyen de varroas tombés suite à l'application Oxybee ; Mini : nombre minimum de varroas tombés suite à l'application Oxybee ; Max : nombre maximum de varroas tombés suite à l'application Oxybee ; Bio : certification AB ; Conv : conventionnel

Pour le lot Apistan, l'apiculteur n'a pas identifié de différences entre les colonies en D10 et D12, ainsi que sur les modalités d'application d'Oxybee.

Attention : ces informations ne valent que pour les ruchers ayant participé. Il n'est pas pertinent de tirer des conclusions ou interprétations pour l'ensemble des ruchers, l'infestation étant très variable d'une ruche à l'autre en fonction de nombreux paramètres (dynamique de ponte, quantité de couvain sur l'année, essaimage éventuel, profil de lutte contre varroa, influence des ruchers voisins...).

Beestrong : le projet de recherche de l'ITSAP

Pendant 5 ans, l'ITSAP s'est intéressée aux **mécanismes de défense de l'abeille contre le varroa** et a :

1. Réalisé des mesures de résistance au varroa à partir de prélèvement d'abeilles sur toute la France. Elles ont permis à la fois d'avoir un aperçu du niveau de potentiel de résistance présent dans le cheptel français et de faire émerger plusieurs groupes de sélection autour de ce caractère.
2. Recherché des **marqueurs génétiques (SMR et VSH)** de cette résistance. Les mécanismes à la base du SMR sont encore méconnus mais résultent en **une interruption du cycle de reproduction** du parasite. La séquence comportementale du VSH est bien décrite : les nourrices détectent les alvéoles infestées, les désoperculent et en nettoient le contenu, avec pour conséquence une interruption du cycle reproduction du varroa. Ces deux caractères entraînent des dynamiques saisonnières d'effectifs de parasite réduites, permettant ainsi à la colonie de maintenir la population varroa sous contrôle.

Cette étude ouvre à **plusieurs applications possibles** :

1. S'assurer des origines génétiques d'une colonie avec des objectifs de conservation ou de sélection intra-sous-espèces (pour sélectionner ces mécanismes notamment)
2. Connaître la consanguinité intra- et inter-colonies
3. Optimiser les croisements en prenant en compte l'apparementement entre les colonies.

Source : http://blog-itsap.fr/beestrong-lheure-bilan/?fbclid=IwAR15_Zoqb5HM4mDcsEW-ctHGT_G_fAnJnIxiuChYJPuzHewTtNPujZT_NvE



@Gaudin

Actualités sur la Loque américaine et européenne

La Loque américaine en BFC

Actuellement, **un seul foyer de Loque américaine** demeure en région. Il se situe à Villeparois.

La zone de protection de 3 km autour du rucher :

Auxon, Colombier, Comberjon, Coulevon, Flagy, Frotey-les-Vesoul, Pusy et Epenoux et Villeparois.

La zone de surveillance de 2 km autour de la zone de protection :

Charmoille, Montcey, Pusey, Vaivre et Montoille, Vellefrie, Villeneuve-Bellenoy et la Maize.



@apistory

Etude de cas de Loque européenne au caractère « atypique » par l'ITSAP

Face à de nombreux témoignages d'apiculteurs concernant des **cas de loque européenne particulièrement virulents**, l'Anses a initié une première étude de la situation en France. L'objectif était de caractériser les cas sur les plans clinique, épidémiologique et microbiologique.

L'ensemble des échantillons collectés confirme la présence de l'agent pathogène de la loque européenne, la bactérie *Melissococcus plutonius*.

Les **lésions du couvain ouvert** sont celles classiquement décrites dans les symptômes de la loque européenne : une consistance molle et gluante des cadavres de larves, généralement de couleur marron. Dans près de la moitié des cas, les larves ont une position anormale dans la cellule.

Bien que la loque européenne soit décrite comme une maladie touchant principalement le couvain ouvert, l'examen du **couvain fermé** a montré plusieurs lésions qui pourraient être confondantes avec celles de la loque américaine.

La majorité des larves présentaient un caractère filant, ce qui accentue le **risque de confusion des deux maladies** et montre l'importance d'un diagnostic différentiel en laboratoire porté sur les agents bactériens *Melissococcus plutonius* et *Paenibacillus alvei*. Une vigilance particulière doit donc être adoptée lors de l'analyse, et un recours à des techniques de biologie moléculaire (PCR) peut être nécessaire pour confirmer l'identification des spores.

Source : [Étude des cas de Loque Européenne « atypique » : résultats et perspectives - ITSAP \(blog-itsap.fr\)](https://blog-itsap.fr/)



Informations sur les calamités sécheresse de la Nièvre

Le dossier calamités 2019 se clôture avec la Nièvre, qui aura été très éprouvée, dans nombre de filières, d'où les délais.

Suite à la reconnaissance initiale de la calamité sécheresse sur fourrage du 24 décembre 2019, a été émis l'arrêté ministériel n°2020.11.12_58.RC du 2 décembre 2020 reconnaissant le caractère de calamité agricole pour :

- pertes de récolte de miel, maraîchage, plantes à parfum, aromatiques et médicinales et arboriculture,
- pertes de fonds sur pépinières forestières, sapins de Noël (sur 20 communes),
- pertes de fonds sur prairies.

Un courrier a été adressé aux Maires du département de la Nièvre pour l'affichage de cet arrêté.

Il vous reste jusqu'au 11 février 2021 pour déposer votre dossier papier.

Les apiculteurs sont éligibles si :

- ils étaient actifs au moment du sinistre, soit au 1er juillet 2019 (non retraité, non en liquidation judiciaire ou procédure collective sans plan de continuation)
- ils détenaient plus de 70 ruches et disposaient d'un numéro Siret
- la perte de production est supérieure à 30% de la moyenne départementale
- la perte de produit brut est supérieure à 13 % ;
- les dommages sont supérieurs à 1 000 euros ;
- ils cotisaient au FNGRA par le biais d'une assurance bâtiments ou cheptel.

Les différents formulaires nécessaires sont disponibles via les liens ci-dessous :

[Formulaire d'indemnisation](#)

[Attestation d'assurance](#)

[Notice calamité 2019](#)



SUITE - Projet intercultures mellifères (25)



Pour rappel, **les apiculteurs et les chasseurs du Doubs, en lien avec les agriculteurs, ont décidé de coopérer ensemble afin de tester l'intérêt d'implantation de couverts intermédiaires CIPAN**, pour les abeilles et plus largement pour les insectes dans leur globalité, afin de jeter les bases des réseaux trophiques nécessaire à la préservation de la faune sauvage.

Pour cela, 2 ruchers observatoires ont été installés en 2020 pour récolter des informations sur :

- l'évolution du poids des colonies permettant de mesurer l'intérêt des apports des couverts
- l'évolution du couvain (sonde thermique placée dans la grappe pour évaluer les variations de température).

L'ensemble des données recueillies permettront de quantifier et qualifier l'intérêt des couverts, d'améliorer les mélanges et travailler à l'échelle régionale pour l'implantation des couverts. Elles pourront également servir de base à la concertation lors de futures réunions entre acteurs agricoles et apicoles.

Pour 2021, le projet continue et s'agrandit ! Nous proposons **aux apiculteurs du Doubs** d'être également acteurs dans la gestion des ressources mellifères sur leur territoire **par l'implantation de jachères dites « apicoles » près de vos ruches** quand cela est possible. Ces jachères sont un outil visant à renforcer les colonies d'abeilles domestiques et les populations des autres espèces consommatrices de pollen et de nectar, en leur assurant des approvisionnements plus diversifiés et plus réguliers, et ce avec du pollen et du nectar de qualité. Elles sont implantées au printemps et restent en place tout l'hiver et de préférence jusqu'au printemps suivant (jusqu'au 15 janvier minimum).

Le principe ? Les cultures sont maintenues sur pied au moins jusqu'au 15 janvier. La jachère apicole peut être également laissée en place pendant 2 ans.

Si vous êtes intéressés pour obtenir des mélanges de semences, dont les espèces vous seront communiquées ultérieurement, **une convention sera établie entre les différents partis**. Cette convention permettra notamment de cadrer l'itinéraire technique de l'implantation de la jachère pour réaliser une bonne préparation du sol (broyage, semi-direct, déchaumage, etc) et un semis dans les bonnes conditions (conditions météo, profondeur, etc.). Le prochain objectif est de pouvoir étendre le projet à la grande région de BFC.





Plateforme « Frais et local » : un moyen pour valoriser la vente directe

La plateforme « Frais et local » a été créée par un partenariat entre les Chambres d'Agriculture et le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Son objectif est de **proposer aux consommateurs des produits de qualité et locaux en vente directe**. Cette plateforme permet donc de faciliter la recherche de produits fermiers et offre aux producteurs une visibilité accrue sur leur production. Voici le lien pour y avoir accès : <https://www.fraislocal.fr/>

Si vous souhaitez vous impliquer dans cette démarche, il est possible d'y inscrire votre exploitation en envoyant un mail à cette adresse : relation-plateforme@agriculture.gouv.fr

Communication : création d'une page Facebook de l'ADA BFC



Comme certains de nos collègues des autres ADAs et à la demande de certains adhérents, une page Facebook de l'ADA BFC a été créée dans le but de **communiquer au grand public et aux adhérents sur** :

- la filière apicole, ses acteurs et ses produits
- les pratiques apicoles
- les dernières actualités sur l'apiculture, la filière et l'abeille
- les projets entrepris par l'ADA BFC et les autres acteurs de la filière

Cette page est donc une vitrine de l'ADA BFC pour valoriser et promouvoir l'apiculture grâce aux nouveaux moyens de communication dont font partis les réseaux sociaux. Il faut donc attirer le plus de monde à "aimer" cette page. Vous pouvez d'ores et déjà "**aimer**" et "**partager**" sur votre profil ou sur votre page professionnelle en cliquant sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/adabourgognefranchecombe>



Pour faire vivre cette page, afin qu'elle soit dynamique et attire un maximum de personnes, il serait judicieux de réaliser entre 2 et 4 publications par mois. Pour cela, nous souhaiterions créer une **nouvelle commission "Communication"** pour nous aider à gérer cette page (réalisation de publications, partages, idées, programme de publication, promotion de la page, etc). En plus de cette page, nous pensons qu'il existe d'autres moyens de communication à mettre en place au sein de l'ADA pour améliorer la diffusion et le partage d'informations sur l'apiculture auprès du grand public, des partenaires et instances de l'état, ainsi qu'à nos adhérents. Si certains d'entre vous sont intéressés pour y participer en donnant le temps que vous souhaitez ou que vous désirez simplement partager votre point de vue sur la communication générale, merci de nous envoyer un mail et nous pourrions nous organiser par la suite.